

## Thème : qualifications et admission dans la profession

### Introduction et contexte

Les règles et procédures d'admission pour tous les niveaux d'adhésion sont essentielles pour garantir la confiance dans la profession. Elles constituent une porte d'entrée vers le titre de membre, garantissant que les individus concernés possèdent les connaissances, les compétences, l'expérience et les comportements attendus au moment de leur adhésion.

Pour maintenir la confiance dans la compétence de nos professionnels et le niveau des normes qu'ils observent, nous devons nous assurer que :

1. leurs aptitudes et compétences sont pertinentes pour notre marché, les employeurs et le public
2. les voies d'admission sont attrayantes et accessibles
3. les normes d'évaluation sont équitables, transparentes, rigoureuses et correctement contrôlées
4. l'enseignement et la formation dispensés permettent de disposer des compétences requises à l'admission et pour l'apprentissage tout au long de la vie

Le processus actuel d'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience pour les MRICS, AssocRICS et FRICS comprend les activités suivantes :

- Accréditation des programmes de premier et de deuxième cycle des universités partenaires ;
- Veiller à ce que nos 22 parcours techniques, nos 123 compétences et nos 18 titres agréés soient à jour en permanence ;
- Veiller à ce que les conditions d'éligibilité contribuent à une profession diversifiée et inclusive en aidant les personnes de toutes origines, expériences et à tout stade de leur carrière à devenir membres ;
- Examiner et évaluer les voies d'accès à l'adhésion d'organisations similaires, y compris celles avec lesquelles nous avons conclu des accords, afin de garantir des règles d'admission cohérentes ;
- Veiller à ce que les politiques et procédures relatives aux quelque 7 000 évaluations qui ont lieu chaque année soient appliquées de manière cohérente et ne prêtent pas le flanc à la critique.

L'apprentissage tout au long de la vie est de plus en plus important, les professionnels de la RICS reconnaissant la nécessité de maintenir, développer et améliorer leurs compétences tout au long de leur carrière. La technologie et le rôle de l'analyse des données évoluent également à un rythme rapide dans notre secteur, réduisant l'importance de certains rôles professionnels traditionnels et suscitant une demande pour de nouvelles spécialités. Ces facteurs de changement nous obligent à réévaluer nos systèmes d'éducation et de qualifications pour nous assurer qu'ils restent pertinents aujourd'hui et demain.

## Compétences

À mesure que la technologie permet à la profession de gagner en valeur ajoutée, nous savons que les compétences en matière de technologie, de données et de durabilité - ainsi que les compétences non techniques telles que la résilience, l'intelligence émotionnelle et la capacité à collaborer - vont prendre de l'importance. Ces changements signifient que les qualifications « initiales » ne fourniront probablement pas les aptitudes et compétences nécessaires tout au long de la carrière d'un membre, certaines des connaissances et aptitudes utilisées aujourd'hui devenant en effet par la suite obsolètes. Nous allons donc revoir les parcours et les compétences définis ainsi que notre modèle de CPD pour nous assurer qu'ils conservent leur pertinence.

L'évaluation éthique que tous les membres sont tenus de passer sera par ailleurs révisée en 2021 et viendra appuyer nos nouvelles Règles de conduite. La nouvelle évaluation prendra toujours la forme d'un QCM en ligne. Elle proposera un nouveau contenu adapté aux professionnels travaillant dans les secteurs du foncier/du rural, de l'environnement bâti/de la construction et de l'évaluation.

## Complexité des voies d'admission

Nous savons que le nombre de parcours, de types d'évaluation et de titres agréés est déroutant pour les candidats, les membres et les employeurs.

L'introduction de parcours d'apprentissage et de niveaux techniques (T-Levels) au Royaume-Uni a créé de nouvelles voies vers la qualification professionnelle et a aidé ceux qui, autrement, n'auraient peut-être pas choisi une carrière dans l'environnement naturel et bâti. Nous pouvons cependant faire davantage pour que nos voies d'accès reflètent mieux les différents niveaux d'éducation et les différentes expériences professionnelles de chacun.

L'évolution des métiers de nos professionnels est évidente dans la structure des apprentissages et la manière dont ils conduisent à la qualification professionnelle d'associé (AssocRICS) puis de membre MRICS. Le passage d'AssocRICS à MRICS reste toutefois complexe et, pour beaucoup, difficile à franchir.

L'accent devrait être mis sur les résultats d'une évaluation rigoureuse et solide pour toutes les voies d'accès à la qualification professionnelle, sans pondérer l'évaluation en fonction de l'éducation ou de la formation antérieure même si celles-ci restent importantes.

## Des normes d'évaluation cohérentes

L'approche de type « contrôle final » de l'entretien d'évaluation finale du MRICS se trouve de plus en plus en décalage avec les meilleures pratiques en la matière, s'avère subjective et repose largement sur la disponibilité de membres bénévoles venant aider au processus d'évaluation. Nous devons veiller à ce que les résultats des évaluations soient valables, fiables et cohérents. Les membres consacrent un temps et des efforts considérables à l'aide au processus d'évaluation. Il est cependant de plus en plus difficile de former et de soutenir les évaluateurs mais aussi de s'assurer qu'il y ait suffisamment d'évaluateurs disponibles pour évaluer chaque candidat avec l'augmentation croissante du nombre de candidats et la charge de travail personnelle des évaluateurs qui limite leur disponibilité.

Une approche modulaire et progressive de l'évaluation pourrait permettre de relever ces défis, tout en améliorant l'expérience des candidats lors du processus d'évaluation. Le réexamen des méthodes d'évaluation permettra de s'assurer que celles-ci sont justes et valides et que leurs résultats sont cohérents d'un parcours à l'autre, d'une voie d'évaluation à l'autre et d'un pays à l'autre.

## Changer la manière d'évaluer l'éducation et la formation

Les parcours traditionnels de qualification professionnelle sont de plus en plus remis en question. Dans certains pays, les employeurs et les jeunes quittant l'école s'interrogent sur la valeur d'un diplôme par rapport à un apprentissage structuré et à une qualification acquise en parallèle de leur travail. Notre secteur développe des exigences plus larges et plus approfondies pour les personnes professionnellement qualifiées, au lieu des simples qualifications habituelles des « professionnels » classiques de type cadres.

L'une des voies les plus utilisées pour obtenir une qualification professionnelle est celle de l'évaluation de la compétence professionnelle (APC) après l'obtention d'un diplôme accrédité. Nous appliquons des critères stricts pour accréditer les programmes de premier et de deuxième cycle. En janvier 2019, nous avons annoncé de nouvelles exigences que les programmes d'enseignement doivent respecter pour être accrédités.

Les universités s'étant adaptées à l'apprentissage en ligne et aux nouvelles méthodes de diffusion des contenus éducatifs, nous sommes en train de revoir les critères et les exigences que nous utilisons pour accréditer les programmes de diplômes universitaires. Nous allons aussi examiner notre manière de travailler avec les universités qui ne sont pas accréditées pour promouvoir les carrières dans l'environnement naturel et bâti, et revoir la façon dont nous facturons l'accréditation universitaire dans certains pays.

Une attention particulière doit être accordée à la manière dont nous soutenons les candidats au cours des premières étapes de leur qualification professionnelle/APC. Il peut s'agir de mettre l'accent sur l'initiation/l'introduction aux exigences d'évaluation et la formation aux compétences professionnelles et techniques. Ces programmes de formation pourraient également aider les membres dans leur développement professionnel une fois qualifiés, par exemple sur des domaines de pratique émergents, des développements juridiques importants, ou en matière de gestion et de leadership dans le secteur de l'environnement bâti.

## Questionnaire

1. L'adhésion à la RICS devrait-elle continuer à nécessiter la validation/évaluation des éléments suivants :
  - a) Éducation antérieure ?
  - b) Une période de formation pertinente et « validée » ?
  - c) Des exigences liées au comportement personnel, y compris l'évaluation éthique ?
  - d) Une évaluation rigoureuse et reconnue des compétences techniques ?

2. L'accréditation des programmes de premier et de deuxième cycle devrait-elle continuer à prévoir des exemptions en matière d'exigences de qualification professionnelle pour les diplômés ?
3. L'entretien d'évaluation du MRICS permet-il d'avoir confiance en un niveau de compétences élevé et constant des nouveaux entrants qualifiés dans la profession, à l'échelle mondiale, sur tous les marchés et dans toutes les spécialités ?
4. Devrait-il y avoir une plus grande cohérence et un meilleur système de progression entre le statut AssocRICS et le statut MRICS ?
5. Le nombre de parcours et de compétences reflète-t-il la pratique actuelle de nos métiers ?  
Si vous avez coché « non », veuillez expliquer :
6. Le nombre de parcours et de compétences crée-t-il une complexité inutile dans le processus d'évaluation ?  
Si vous avez coché « non », veuillez expliquer :
7. Lors de l'APC, le conseiller doit-il :
  - a) valider les compétences techniques et professionnelles avant l'évaluation ?
  - b) fournir des informations et des orientations sur les exigences en matière d'évaluation ?
8. Faut-il envisager de nouvelles méthodes d'évaluation permettant aux candidats « de capitaliser » - de manière modulaire au cours du processus d'évaluation - des compétences acquises ?
9. La RICS devrait-elle *uniquement* se concentrer sur la définition et l'évaluation des compétences ou bien définir et évaluer les compétences mais aussi proposer des formations pour aider les candidats à développer celles-ci ?
10. La formation en matière de connaissances et de compétences doit-elle s'aligner sur un système national de qualifications reconnu ?



11. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires qui nous aideront dans notre passage en revue des systèmes éducatifs et de qualification pris en compte par la RICS ?

12. Autorisez-vous la RICS à publier vos réponses ?

Dans la mesure du possible, veuillez répondre en anglais par le biais de notre **plateforme [iconsult](#)**. Si vous préférez répondre dans une autre langue, veuillez envoyer les formulaires remplis par courriel à l'adresse **[review2021@rics.org](mailto:review2021@rics.org)**